



**PRÉFET
DE LA MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R02-2022-120

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022

Sommaire

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE/SGC/BAJ /

R02-2022-05-02-00011 - Arrêté du 2 mai 2022 complétant l'arrêté
R02-2021-04-00001 du 14 avril 2021 modifié portant délégation de signature
à Mme Dominique SAVON, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la Martinique. (2 pages)

Page 3

PRÉFECTURE de la MARTINIQUE/SGC/BAJ

R02-2022-05-02-00011

Arrêté du 2 mai 2022 complétant l'arrêté
R02-2021-04-00001 du 14 avril 2021 modifié
portant délégation de signature à Mme
Dominique SAVON, directrice de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de la
Martinique.



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté complétant l'arrêté R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 modifié
portant délégation de signature à Mme Dominique SAVON,
directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique**

LE PRÉFET

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 10, 70, 75 et 105 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du Président de la République du 5 février 2020 nommant M. Stanislas CAZELLES, préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, à compter du 24 février 2020 ;

Vu l'arrêté du premier ministre, du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, du ministre des outre-mer et du ministre des solidarités et de la santé du 31 mars 2021 nommant Mme Dominique SAVON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique, à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 modifié portant délégation de signature à Mme Dominique SAVON, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique,

ARRÊTE

Article 1^{er}

A l'article 3 de l'arrêté R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 susvisé, après les mots «364 « cohésion »,» sont ajoutés les mots «BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française ». ».

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté R02-2021-04-14-00001 du 14 avril 2021 susvisé restent inchangées.

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques de la Martinique et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Martinique.

Fort-de-France, le - 2 MAI 2022

Le préfet

Stanislas CAZELLES

**Pour le Préfet et par délégation
la Secrétaire Générale
de la Préfecture de la Martinique**


Laurence GOLA DE MONCHY